

Éditorial

Autor(en): **Notter, Markus**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **119 (2010)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Éditorial.

Le Musée national suisse peut légitimement se féliciter du premier exercice qu'il clôt dans sa nouvelle forme juridique. Ses expositions, qu'elles soient permanentes ou temporaires, ont été à nouveau accueillies favorablement par le public ; les manifestations en marge des expositions, les cycles de conférences et les colloques ont, eux aussi, suscité un vif intérêt. Le Centre des collections d'Affoltern am Albis n'est pas en reste, puisque son excellente réputation internationale lui a valu la visite de nombreuses délégations étrangères.

C'est désormais un conseil du musée qui préside aux destinées du groupe. Élu par le Conseil fédéral, cet organe assume les tâches et les compétences définies par la loi sur les musées et les collections de la Confédération. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le groupe de musées possède le statut d'établissement de droit public doté de la personnalité juridique et les dossiers liés à ce changement de forme juridique l'ont mis fortement à contribution pendant l'exercice écoulé. Le groupe a déjà conclu la plus grande partie des conventions de prestations avec des offices de la Confédération et des contrats de coopération avec des organismes externes. Il a par ailleurs rédigé tous les règlements internes, comme par exemple le règlement du personnel du Musée national suisse. L'un des événements les plus positifs à retenir de l'exercice 2010 est assurément l'acceptation en votation populaire de la participation financière de la ville de Zurich au projet d'agrandissement du Musée national.

En ma qualité de président du conseil du musée, je me réjouis de pouvoir accompagner avec mes collègues les activités du Musée national suisse et, en particulier, les projets programmés pour 2011, qui suscitent à juste titre ma curiosité et mon intérêt. Permettez-moi de vous en offrir ici déjà un avant-goût : le Forum de l'histoire suisse à Schwytz et le Château de Prangins renouvellent leurs expositions permanentes, le Musée national de Zurich met à contribution sa cour intérieure pour présenter une exposition hors du commun sur le WWF et l'agrandissement du musée pourra aller de l'avant grâce au feu vert que les électrices et électeurs du canton de Zurich lui ont donné le 13 février 2011.

Je ne saurais conclure sans remercier vivement, au nom du Musée national suisse, les visiteurs, les donateurs, les mécènes privés et les pouvoirs publics pour l'intérêt manifesté, le généreux soutien et la confiance qu'ils nous ont témoignée.

Dr Markus Notter

Président du conseil du musée